

1. Identification du ou des organisateurs

Identification de l'organisateur 1

Nom : Carrière Prénom: Jean-Paul Titre: Professeur
émérite

Université: François Rabelais Laboratoire : UMR CNRS 7324 CITERES

Ville : Tours Pays: France E-mail : Jean-Paul.Carriere@univ-tours.fr

2. Titre de la session spéciale

Les échelles de l'action publique pour la « mise en territoire » de l'économie circulaire

3. Mots clés (4 max)

Economie circulaire, territoires, Région, action publique locale

4. Appel à communication (450 mots max)

En rupture avec le schéma linéaire de consommation des ressources, l'économie circulaire est présentée comme une des voies opérationnelles et innovantes du développement territorial durable (Gallaud, Laperche, 2016 ; Aurez, Gorgeault 2016 ; Le Moigne, 2014). Elle serait une des réponses aux enjeux planétaires du changement climatique, de l'évolution démographique et de l'épuisement des ressources.

Certes le concept n'est pas encore pleinement stabilisé, et faute de stratégies bien définies, l'économie circulaire navigue encore entre expérimentations locales et empirisme. Mais elle renvoie à des pratiques qui ne se réduisent pas au seul recyclage des déchets. Relevant d'une approche en cycle de vie, elle concerne des domaines d'application multiples et complémentaires tels que l'éco-conception des produits, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de la fonctionnalité, la consommation collaborative, le réemploi des produits, l'approvisionnement durable...

Ce concept récent trouve ses fondements théoriques dans différentes approches scientifiques et des écoles de pensée parfois déjà anciennes, qu'il s'agisse de *l'économie en boucles* de Stahel et Reday (1976), de *l'écodéveloppement* (I. Sachs, 1990) de la théorie *Cradle to cradle* (Braungart et Mc Donough, 2002), de *l'Ecologie industrielle* (Frosh et Gallopoulos, 1989), et des travaux de la Fondation Mac Arthur, etc...

Parallèlement, l'économie circulaire prend appui sur des fondements législatifs instaurés dans des pays précurseurs (Japon, Allemagne, Chine, Pays-Bas...). Elle est au cœur d'une nouvelle ambition européenne, avec l'adoption en 2017 d'un « paquet » de 4 directives ; la France, quant à elle, en a fait l'objet du titre IV de sa Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

Que l'on considère les bases théoriques ou législatives de l'économie circulaire, s'impose avec évidence l'exigence d'une approche territoriale valorisant la proximité, tant géographique qu'organisationnelle. Dès lors, se pose la question de l'échelle territoriale pertinente pour coordonner les politiques et les actions destinées à « mettre en territoire » l'économie circulaire.

La session est destinée à apporter des éléments de réponse à cette question. Il ne s'agit pas ici de s'arrêter au seul aspect de la légitimité institutionnelle des territoires construits à investir ce champ d'action, même si cela ne peut être ignoré. Il est attendu des communications, qui pourront aussi bien s'appuyer sur des réflexions de caractère général et théorique que sur des études de cas, qu'elles apportent des éclairages nouveaux sur les conditions de la territorialisation de l'économie circulaire.

L'observation nous montre que les périmètres de l'action publique en la matière sont variables, privilégiant le local, mais simultanément, on peut constater que l'échelon régional peut jouer un rôle à la fois de coordination des acteurs et de médiation entre institutions territoriales et acteurs privés.

En conséquence, il est souhaité que les communications contribuent à identifier les leviers et les moyens d'action mobilisables à toutes les échelles territoriales et s'interrogent sur les conditions de l'articulation entre elles.